

Evaluation de la Valeur Agronomique Technologique et Environnementale (VATE) des nouvelles variétés à l'inscription au Catalogue Français



Luzerne

Pour être proposée à l'inscription sur la *liste A* du catalogue français, une nouvelle variété doit remplir les trois conditions suivantes :

1. Être reconnue Distincte, Homogène et Stable. La DHS permet de garantir l'identité de la variété, elle est la base de la protection des droits de l'obteneur et de la certification des semences.
2. Apporter une amélioration de valeur agronomique ou d'utilisation, amélioration jugée dans les épreuves VATE.
3. Être désignée par une dénomination approuvée conformément aux règles applicables.

L'inscription d'une variété est décidée par le Ministère de l'Agriculture après avis du CTPS sur la base des synthèses présentées par le GEVES.

Les études VATE permettent de décrire la **valeur culturale** de la variété dans les principaux contextes pédoclimatiques qu'elle rencontrera en France ainsi que la **valeur d'usage** des produits de récolte issus de la variété. Dans l'objectif de limiter les impacts négatifs des productions agricoles sur l'**environnement**, une attention particulière est apportée à l'adaptation des variétés aux conditions environnementales et de culture ainsi qu'à leur résistance aux bioagresseurs.

Pour être proposée à l'inscription, la variété nouvelle doit apporter un progrès par rapport aux variétés actuelles : elle est donc comparée à des témoins références du marché. La variété est étudiée pendant 3 années.

L'inscription au catalogue français permet donc, à l'ensemble de la filière, de disposer dès le lancement de la variété en France de références partagées. Elles sont largement diffusées sur le site Herbe-book <http://www.herbe-book.org/>

→ Le Dispositif expérimental des études VATE :

Le réseau d'essais variétés

Le réseau d'expérimentation est riche de 11 sites expérimentaux répartis sur l'ensemble de la France, dans les régions de culture de la Luzerne. Depuis 2016, les réseaux nord et sud sont fusionnés.

Les variétés sont étudiées dans des conditions représentatives de leur culture. Les essais sont semés en règle générale au printemps, mais peuvent également l'être en été.

Les essais du pourtour méditerranéen peuvent être irrigués, les essais du nord ne le sont pas sauf si l'irrigation est nécessaire pour maintenir l'essai en cas de forte sécheresse. Les variétés sont étudiées pendant 3 années.

Le nombre et la fréquence des coupes dépendent de la situation géographique de l'essai.

- Les 2 sites de Montpellier et de Mas grenier ont des coupes fréquentes, soit 5 coupes (6 coupes si l'essai est irrigué), toutes les 4 à 5 semaines,
- Les lieux du Nord-Est ont 3 à 4 coupes, toutes les 5 à 6 semaines,
- les lieux ouest 4 à 5 coupes, toutes les 5 à 6 semaines.

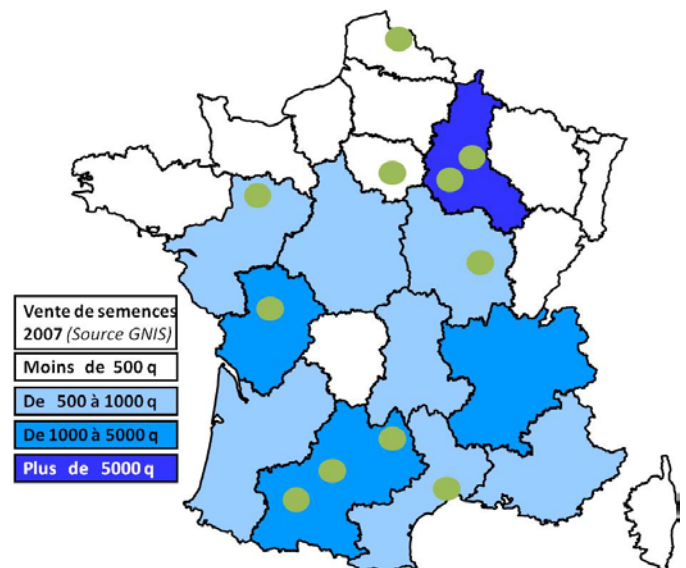
Ces essais permettent d'évaluer le **rendement** ainsi que de nombreux caractères (pérennité, résistance à la **verse** et aux **bioagresseurs**...). La valeur d'utilisation est appréciée par la matière azotée totale et la teneur en ligno-cellulose (ADF).

Les essais sont réalisés par les partenaires du réseau CTPS: sélectionneurs (UFS), INRA, GEVES et dans le cadre du réseau luzerne, une coopérative, une chambre d'agriculture et une compagnie d'aménagement territoriale

Des essais spécifiques

Les résistances aux nématodes, à la verticilliose et à l'antraxose sont évaluées par des tests réalisés au laboratoire SNES du GEVES.

Réseau VATE Luzerne



→ Les caractères évalués :

Le rendement	Valeur nutritive	Caractéristiques physiologiques et autres	Les résistances aux bioagresseurs
Production Année 1 Production Année 2 Production Année 3 Et pour les années 2 et 3 1° coupe Coupes printemps Coupes été-automne	Teneur en matière azotée totale Digestibilité ADF	Vigueurs à la levée, sortie hiver et de repousse Dormance hivernale Départ en végétation Intensité de floraison Résistance au froid, à la sécheresse, et à la verse Pérennité	-Nématodes - Verticillium - Anthraconose - Autres maladies foliaires

→ Jugement des variétés :

Admission VATE :

La décision d'admission VATE est prise en considérant toutes les caractéristiques importantes de la variété pour les filières, c'est une décision multicritères. Les critères d'admission diffèrent sensiblement entre les variétés de type nord et celles de type sud

Règle de décision pour les variétés de type nord

	Caractères	Nombre de points
Production	Production Année 2 en % des témoins	en % témoins x 0,8
	Production Année 3 en % des témoins	en % témoins x 1,2
Résistance à la verse	Eliminatoire si la sensibilité est plus forte de 2 points par rapport à la moyenne des témoins	écart de note par rapport aux témoins x 2
Résistance aux maladies	Nématodes	écart de note par rapport aux témoins x 1,25
	Verticillium	écart de note par rapport aux témoins x 3
	Eliminatoire si la sensibilité est plus forte de 1,2 points par rapport à la moyenne des témoins	
Valeur nutritive	Anthranose	écart de note par rapport aux témoins x 1
	Teneur en matières azotées totale	% témoins x 0,6
	Digestibilité : ADF	% témoins x 0,6

Cotation = Somme des points Admission VATE si cotation > 105

Discussion entre 95 et 105
Refus si < 95

Les modalités des épreuves VATE, reprises dans le règlement technique d'inscription, ne sont pas figées dans le temps : dispositifs d'étude et règles d'admission évoluent régulièrement et de manière progressive en fonction des besoins des utilisateurs ainsi que des avancées méthodologiques.

Pour en savoir plus :

Les références acquises pendant les années d'inscription des variétés inscrites sont publiées sur le site du GEVES.

Sans oublier le site Herbe Book <http://www.herbe-book.org/>

Le seul document de référence est le règlement technique d'examen homologué par arrêté ministériel du Ministère chargé de l'Agriculture. Les documents de demande d'inscription sont téléchargeables sur le site du GEVES.

Contacts :

Vincent Gensollen, Secrétaire Technique de la Section CTPS Fourrages et gazon : vincent.gensollen@geves.fr

Frédéric Lafaillette, Responsable DHS : frederic.lafaillette@geves.fr

Denis Leclercq, Responsable VATE denis.leclercq@geves.fr

© GEVES

Juin 2017

Tous droits réservés